

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015**

\*\*\*\*\*

**Etaient Présents** : Jean-Noël MOISSET. Maryse GUILBERT.. Nadine RACAULT. Alain VERON. François VARLET. Michel RAES. Adeline ROLDAO-MARTINS. Christine ALLOUIS. Michel PRULHIÈRE. Sandrine FILLASTRE. Daniel BENAGOU. Lucienne GUEDON. Ahmed LAFRIZI. Denise HOF. Jean Jacques BIZERAY.. Daniel BELAND. Marina CAMAGNA. Rudy BORNE. Michèle MARIE. Anthony ARCIERO. Régis SCARPINO. Estelle LAMOUR. Fabrice LASSERRE. Christine SEDE

**Absents excusés** : Francis RONDET donne pouvoir à Adeline Roldao Martins  
Reine-Marie GREMEAUX donne pouvoir à Alain VERON  
Suzie PLANCHARD donne pouvoir à Jean Noël MOISSET

**Secrétaire de séance** : Régis SCARPINO

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2014 est approuvé par 24 voix pour et 3 Contre (Anthony ARCIERO – Fabrice LASSERRE – Christine SEDE). Aucun commentaire n'a été fait sur le compte rendu.

### **1°) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Les taux d'impositions 2015 : Monsieur le Maire propose de maintenir l'augmentation de 2% appliquée depuis ces dernières années.

En matière de dépenses de fonctionnement, une baisse de 5 % va être appliquée (sauf sur les salaires, et les dépenses obligatoires). A noter qu'une baisse de 27 % a été négociée sur la fourniture gaz avec COFELY.

En ce qui concerne toutes les dépenses de fournitures et de matériel non courantes, il est fait obligatoirement une négociation.

Au vu de l'augmentation de la population, 4 090 habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, on peut espérer que la dotation globale d'Équipement soit maintenue au niveau actuel pour 2015, ce qui ne sera pas le cas pour les années suivantes.

Au niveau des dépenses on peut noter la mise des N.A.P.S. qui sont évaluées à 75.000 € par an et subventionnées à hauteur de 25.000 € par l'état sur l'année scolaire 2014 – 2015 et 25.000 € par la CAF. Ces aides sont subordonnées à la mise en œuvre d'activités culturelles ou sportives. Nous ne serons pas forcément aidés sur 2015 – 2016.

Les années seront donc de plus en plus difficiles.

Autre information prévisible avec le réaménagement des communautés de communes. Actuellement nous bénéficions d'une dotation de solidarité. Avec le regroupement des communautés, nous n'avons aucune assurance que celle-ci pourra être maintenue, soit pour la commune de Survilliers la perte de 400.000 €.

#### **INVESTISSEMENT :**

Les objectifs principaux d'investissement sur l'année 2015 :

- La cour du Colombier (Assainissement et le revêtement) : 150 000 €
- Toiture du Gymnase : 60.000 €
- Club House : 35.000 €
- Des travaux de maintenance sur l'Eglise

Des dossiers de demande de subvention seront demandés pour chaque dossier d'Investissement au Conseil Général, Régional, Communauté d'Agglomération, DRAC....

Denise HOF :

- Demande ce qui sera fait en ce concerne la remise en état de la voirie de la Rue de la Liberté.

Elle sera faite par l'entreprise effectuant les travaux. (sinon deux solutions sont envisagées : 1<sup>er</sup> : Purge des trous, tampons avec une couche de 2 centimètres ou 4 centimètres de bitumes. 2<sup>ème</sup> : tout refaire (fondation – revêtement).

## **2°) REAMENAGEMENT EMPRUNTS CAISSE D'EPARGNE**

Une étude de réaménagement des emprunts de la Caisse d'Epargne a été effectuée. Elle consiste à rallonger la durée des emprunts afin de permettre un dégagement de marges de manœuvre importantes jusqu'en 2022.

- Date d'effet du réaménagement = le 25/04/2015.
- Terme au 25/04/2030.
- En amortissement progressif et trimestriel.
- Base de calcul = 30 / 360.
- Indemnités actuarielles sur le nouvel emprunt.
- Montant du nouvel emprunt = 3 218 884 € soit le montant des CRD des prêts quittés
- TF indicatif de 2,50 %

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **3°) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL. ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82 979 du 19 décembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

### **DECIDE :**

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :
  - **Paul BENOIT** du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014

Le Conseil émet un avis à l'unanimité.

### **DIVERS :**

### **Le Maire :**

### **Communauté de Communes :**

**Police Intercommunale** : Suite aux attentats de Début Janvier, la Police Intercommunale de RPF à mis en œuvre un droit de réserves se sentant menacée, donc l'ensemble des policiers municipaux intercommunaux ne sortent plus sortis.  
Une demande de port d'arme a été déposée auprès du Préfet.  
La difficulté est de faire voter l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération (14 ont voté pour et 5 autres non pas votés).  
Il faut que toutes les communes soient d'accord sur le principe.

Evolution de la Communauté d'agglomération : Suite à la réunion demandée aux différents Interco, la question a été posée pour savoir leur avis. Les différentes agglomérations doivent se prononcer sur le projet proposé par le Préfet intégrant les 17 communes de Seine et Marne. Des amendements contre ont été déposés. Ils seront discutés et votés. S'ils n'obtiennent pas la majorité des 2/3 ils seront rejetés. De toutes les façons, le Préfet de Région prendra sa décision pour le 31 Mai.  
On ne connaît pas les conséquences de l'intégration de la Communauté de Val de France, sur les finances de la futures communauté, ni l'impact en matière d'impôts.

### **Alain VERON**

Les travaux de branchement plomb eau potable se terminent.

Les travaux d'assainissement du Jardin Frémin commencent la semaine prochaine.

### **Maryse GUILBERT**

L'association AVO DROIT débutera son activité le 14 Février. Travaillera en collaboration avec les services sociaux.

### **Christine SEDE**

Soulève le problème des transports scolaires. Quatre courriers ont été faits dans le mois, sans résultat.

Les lignes de Senlis et Collège de Fosses sont une catastrophe.

Feux tricolores décalés. Les avis sont très partagés. Cette idée a été émise il y a un an et la mise en route a été faite lundi dernier. Un essai d'un mois sera fait.

### **Fabrice LASSERRE**

Fait part de sa très bonne appréciation concernant le nouveau bulletin municipal.

Demande où en est le baptême du Gymnase. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas que le gymnase de baptisé. Il y aura une consultation des utilisateurs des différents bâtiments qui donneront leur avis sur les noms à donner.

### **Rudy BORNE**

23 Janvier : Inauguration du Local Relais Jeunes. Demande que chaque élu se présente à Estelle BOISSARD, responsable de ce relais. Estelle a déjà ciblé certaines demandes des jeunes. Jean Jacques BIZERAY collabore avec elle et la Mission Locale.

### **Adeline ROLDAO MARTIN**

Fait savoir que la commune sera bientôt dotée du système de paiement en ligne par Internet.

Sortie du nouveau site Internet Lundi.

**Divers** : Mr HEMMICHE remercie la Mairie pour l'accueil qu'elle a avec les handicapés et les personnes âgées en Mairie.